



UNION INTERPARLEMENTAIRE
124^{ème} Assemblée et réunions connexes
Panama, 15 – 20 avril 2011



Conseil directeur
Point 7

CL/188/7c)-R.1
15 mars 2011

RAPPORTS SUR DE RECENTES CONFERENCES ET REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

c) CONFERENCE PARLEMENTAIRE INTERNATIONALE SUR "LES PARLEMENTS, LES MINORITES ET LES PEUPLES AUTOCHTONES : PARTICIPATION EFFECTIVE A LA VIE POLITIQUE"

Tuxtla Gutiérrez, Chiapas (Mexique), 31 octobre - 3 novembre 2010

Cette conférence était l'un des aboutissements du projet du PNUD et de l'UIP sur la représentation des minorités et des peuples autochtones au Parlement lancé en juin 2008. Il s'agissait là d'une manifestation inhabituelle en ce sens qu'elle était co-organisée avec un parlement national (Congrès mexicain) et un gouvernement infranational (celui de l'Etat du Chiapas). En tout, 110 personnes y ont participé, dont 75 parlementaires venus d'environ 35 parlements.

Cette conférence a donné aux participants la possibilité d'établir des contacts et de s'instruire sur ce qui se fait dans différentes grandes régions du globe. Leurs échanges ont été riches et approfondis. Les parlementaires latino-américains ont été particulièrement actifs durant les débats. Une bonne partie des échanges a été consacrée aux questions concernant spécialement les peuples autochtones, comme la Convention n° 69 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux.

Les participants ont souligné à quel point il était difficile d'obtenir des données exactes sur la représentation des minorités et des peuples autochtones au Parlement. La discrimination hommes-femmes est particulièrement difficile à mesurer avec les données actuelles. Au nombre des événements importants, il convient de citer la rencontre entre les participants à la conférence et une quarantaine de chefs de communautés autochtones du Chiapas. Elle a donné lieu à un échange politique et culturel sur la participation des peuples autochtones à la vie politique du Chiapas et sur leur statut dans cet Etat.

A l'issue de la Conférence, les participants ont adopté par consensus la Déclaration du Chiapas. Ils y engagent les parlements à adopter un plan d'action visant à inscrire dans la réalité le droit des minorités et des peuples autochtones à une participation égale et à la non-discrimination. Cette déclaration dit en outre que les parlements doivent exiger des gouvernements qu'ils accompagnent les projets de lois et textes budgétaires d'une évaluation de leur impact sur les minorités et les peuples autochtones.

La Déclaration du Chiapas appelle l'UIP à prendre l'initiative de recueillir des données fiables et lui confie en outre le contrôle de son application et l'organisation d'une réunion de suivi dans deux ans, pour dresser le bilan et définir les nouvelles orientations à mettre en œuvre.

Il y est demandé aux parlements de transposer les engagements internationaux dans la pratique. A cet égard, la Déclaration du Chiapas énonce quelques principes directeurs à leur intention.

La Déclaration du Chiapas peut être téléchargée à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/splz-f/chiapas10.htm>.

On trouvera plus ample information sur la Conférence sur le blog officiel : <http://ipuchiapas.wordpress.com/>.

Cette conférence faisait partie du projet UIP-PNUD intitulé "[Pour des parlements inclusifs : Représentation des minorités et des peuples autochtones au Parlement.](http://www.ipu.org/dem-f/minorities/overview.htm)" (<http://www.ipu.org/dem-f/minorities/overview.htm>).